

DÉPARTEMENT
DORDOGNE
ARRONDISSEMENT
NONTRON

COMMUNE
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

Effectif légal du conseil
municipal
15
Nombre de conseillers en
exercice
14
Nombre de conseillers
présents
12

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil municipal du 22/03/2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt deux mars à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Culture.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	DUPOUX Chantal	PRESCHEZ Marie-Claude
ALLAIN Daniel	MOREAU Vincent	GOURINCHAS David
RAT Michel	VILLARS Isabelle	MOUSSEAU Christiane
BASSOULET Nathalie	LIGER Isabelle	BOURBON Noëlle Marie

Étaient absents et excusés : MONMOULINET Michel, SANSONNET Sébastien

1 Procuration : de MONMOULINET Michel à MOUSSEAU Christiane.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Madame Isabelle LIGER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Compte Administratif 2018 -Budget Principal-
- Compte Administratif 2018 -Budget "Photovoltaïque"-
- Compte de Gestion 2018 -Budget Principal-
- Compte de Gestion 2018 -Budget "Photovoltaïque"-
- Fixation du taux des Taxes 2019
- Droit de place (poissonnier)
- Cabinet Médical (suite)
- Téléphonie mobile (suite)
- Rentrée septembre 2019 (suite)
- Restauration scolaire
- Premier bilan du recensement de la population (estimations)
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il approuve le Procès Verbal de la réunion du 15 Février 2019 : → adoption du PV à l'unanimité.

1 Délibération à prendre, annulée : Droit de place (poissonnier)

1. Délibération : Vote du Compte Administratif 2018 - Budget Principal -

Monsieur Jean-Pierre PORTE, Maire, après vote du conseil municipal, confie la Présidence de la séance à Marie-Claude PRESCHÉZ, conseillère municipale.

Monsieur Daniel ALLAIN, 1^{er} Adjoint, présente le Compte Administratif 2018 lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		32 688,57	8 544,61		8 544,61	32 688,57
Opérations de l'exercice	658 369,58	671 461,81	710 221,93	770 719,84	1 368 591,51	1 442 181,65
TOTAUX	658 369,58	704 150,38	718 766,54	770 719,84	1 377 136,12	1 474 870,22
Résultats de clôture		45 780,80		51 953,30 (001)		97 734,10
Restes à réaliser			380,00		380,00	
TOTAUX CUMULES	658 369,58	704 150,38	719 146,54	770 719,84	1 377 516,12	1 474 870,22
RESULTATS DEFINITIFS		45 780,80 (002)		51 573,30		97 354,10

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2018 (Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote).

POUR : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2. Délibération : Vote du Compte Administratif 2018 - Budget "Photovoltaïque" -

Monsieur Jean-Pierre PORTE, Maire, après vote du conseil municipal, confie la Présidence de la séance à Marie-Claude PRESCHÉZ, conseillère municipale.

Monsieur Daniel ALLAIN, 1^{er} Adjoint, présente le Compte Administratif 2018 "Photovoltaïque" lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 611,38	3 595,81		3 595,81	1 611,38
Opérations de l'exercice	11 288,94	15 453,69	8 702,76	8 473,81	19 991,70	23 927,50
TOTAUX	11 288,94	17 065,07	12 298,57	8 473,81	23 587,51	25 538,88
Résultats de clôture		5 776,13	3 824,76			1 951,37 (002)

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion "Photovoltaïque" relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- APPROUVE le Compte Administratif "Photovoltaïque" de l'exercice 2018 (Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote).

POUR : 12 Contre : 0 Abstention : 0

3. Délibération : Compte de Gestion 2018 - Budget Principal -

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation du compte de gestion 2018

1^{er} Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018

par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4. Délibération : Compte de Gestion 2018 - Budget "Photovoltaïque -

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation du compte de gestion 2018 du « Photovoltaïque Javerlhac »

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 13 Contre : 0 Abstention : 0

5. Délibération : Fixation du taux des Taxes 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE du taux d'imposition applicable en 2019 à chacune des Taxes directes locales qui sera celui porté au cadre II de l'état n° 1259 COM intitulé « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 » soit :

- Taxe d'Habitation : **9,72%**

- Taxe Foncière (bâti) : **18,62%**

- Taxe Foncière (non bâti) : **77,05%**

sans augmentation en 2019.

Délibéré par 13 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 ABSTENTION.

➤ Cabinet médical (suite)

Le Docteur José DE PABLOS MARTIN a pris officiellement ses fonctions le 18 mars 2019.

> Petit rappel, **sont installés à la maison médicale** :

- **2 cabinets d'Infirmiers**

- **1 Ostéopathe**

- **1 Orthophoniste** prévu en septembre

- **1 Kinésithérapeute** en négociation également pour septembre.

Le Docteur a signé avec la CPAM un contrat de 5 ans ce qui lui permettra de percevoir 50 000 € versés en deux fois si le contrat est respecté. Il a fraternisé avec le Médecin de la CPAM qui est d'origine espagnole et les docteurs hispaniques des environs.

Monsieur le Maire l'a présenté aux médecins alentours, il reste le secteur de St Pardoux la Rivière à rencontrer.

En ce qui concerne son installation le Maire souhaitait faire passer un article dans les journaux, avec l'aval du Conseil de l'Ordre, le journal Sud-Ouest demande 380 € pour la publication de l'article, le maire a donc refusé de le faire.

Lundi matin 25 mars **FR3** vient faire un reportage sur la maison médicale de Javerlhac en présence et avec le Docteur ainsi que les différents intervenants ci-dessus dénommés, du Maire et du 1^{er} Adjoint.

Il y a une personne, dit le maire, que nous devons remercier : Madame Lise LIZARD, pharmacienne, qui a énormément aidé et soutenu la mairie ainsi que le Docteur dans leurs différentes recherches et négociations.

➤ Téléphonie mobile (suite)

Monsieur le Maire a reçu en rendez-vous le Responsable des Relations Territoriales Sud-Ouest de Bouygues accompagné d'un Chargé de négociation du Groupe SCOPELEC afin de résoudre le problème de la téléphonie mobile sur notre commune. Ils ne veulent pas entendre parler de TDF avec lesquels nous avons signé un bail et qui nous verse une redevance d'environ 500 € par an.

Actuellement ils ont engagé une étude sur les secteurs de "Chez Joly" et du "Cimetière" ; pour le Cimetière le terrain nous appartient donc pas de souci mais pour le secteur de Chez Joly il faudrait l'acquérir.

Michel Rat demande si l'on ne risque pas avoir de problème avec TDF en raison de la signature du bail, le maire répond que non, ils ont joué, ils ont perdu. En effet aucun opérateur ne signera avec eux du fait que Bouygues souhaite implanter sa propre antenne en y associant SFR / Orange / Free. L'internet 4G arrivera aussi avec ce pylone.

➤ Rentrée septembre 2019 (suite)

Le Maire a une très mauvaise nouvelle à annoncer, en effet un Poste d'enseignant est supprimé à l'école de Javerlhac à la prochaine rentrée scolaire ; la mairie a reçu ce jour un mail en ce sens de la DSDEN de la Dordogne.

Il y avait un moratoire de 3 ans, dit Michel RAT et ils n'ont pas tenu parole ? Le maire répond que les 3 ans son échu et qu'il n'y a eu aucun accord entre l'Union des maires et le nouvel I A.

Quelle attitude avoir ?

→ soit on accepte et on se tait

→ soit on se bat :

→ les parents d'élèves décident d'occuper l'école vendredi 29 mars, ils sont motivés, le maire y sera.

L'instituteur Michaël BRUIMAUD va partir car il est le dernier arrivé et dans la foulée se sera la Directrice.

Il y a 15 ans il aurait fallu faire le RPI (regroupement) avec Varaignes, Teyjat, Soudat et Javerlhac avait refusé.

Le maire demande au conseil municipal ce qu'il en pense et s'il a l'intention de participer vendredi à l'action menée dans l'école c'est à dire d'occuper les locaux.

Des conseillers souhaitent participer à cette manifestation.

Chantal DUPOUX n'est pas contre mais a peur que cela risque de mettre un peu plus d'huile sur le feu et il faut rester vigilant.

A propos des effectifs en cause de tout cela, Michel RAT dit qu'il nous faudrait prévoir un autre lotissement.

Monsieur le maire répond que l'on ne peut pas tout faire en même temps, qu'il aurait fallu le faire il y a longtemps et qu'il y a le lotissement dans le bourg avec Dordogne Habitat qui est en cours.

Chantal DUPOUX fait constater qu'à Javerlhac il y a des maisons en vente qui attendent preneur.

➤ Restauration scolaire

Le mercredi 20 mars, dans la salle de la culture, il y a eu une réunion organisée par le PNR (Parc Naturel Régional Périgord-Limousin) avec les cuisiniers du secteur. Dans le cadre du projet Alimentaire Territorial du PNR ils proposent à certains établissements (communes) l'introduction des produits Bio et locaux en restauration collective ainsi que l'accompagnement dans une démarche de labellisation type "Territoire Bio Engagé" ou le "Label Ecovert en cuisine". Ils pensent que la commune ou l'école de Javerlhac pourrait tout à fait être labellisée.

La mairie souhaite s'engager dans cette démarche sous l'impulsion de Véronique DELAGE notre "cantinière".

Actuellement nous faisons travailler les petits producteurs locaux pour avoir des produits de meilleure qualité pour les enfants de notre école :

- viande bovine à la EARL du Maine à Javerlhac
- fromages à GAEC BRIDAMI à Teyjat
- volailles à LACHAIZE à Varaignes
- agneaux à SCEA les Jaubertins à Hautefoy
- légumes au Jardin de la Nanotte à St Pardoux La Rivière

Le conseil municipal est d'accord pour continuer à s'engager dans cette démarche du circuit court, cuisine municipale, avec des producteurs locaux.

➤ Premier bilan du recensement de la population (estimations)

La commune ne perdrait qu'une quinzaine d'habitants en 5 ans.

Il y a eu effectivement de nouveaux habitants sur la commune de Javerlhac et La Chapelle St Robert.

Egalement de nouveaux artistes peintres lieux dits du "Grand Gillou" "Las Badias" et à la sortie du bourg de Javerlhac.

Lors de l'opération de recensement en janvier et février il y a eu 4 récalcitrants qui ont joué à cache cache avec les agents recenseurs et le maire.

↳ Questions diverses

■ Le Maire :

La commune demande actuellement au poissonnier M. MICHEL 200,00 € / an, il laisse son emplacement à un repreneur originaire d'Angoulême, la Maison PEZEAU. Monsieur le maire propose au conseil municipal d'augmenter ce droit de place qui n'a pas bougé depuis 2007 et de fixer la participation à 250,00 € /an après accord évidemment des nouveaux commerçants. Une délibération sera prise en ce sens à la prochaine réunion du conseil municipal.

- L'Ordre des Avocats du barreau de Périgueux invite les élus à une conférence-débat jeudi 28 mars à Périgueux.
- Portes ouvertes à la Cité Scolaire Alcide Dusolier (collège-lycée) de Nontron samedi 23 mars de 8h30 à 12h, le maire y sera.
- Le conseil municipal est invité à la dépose de la plaque "Monument Historique" le samedi 30 mars à 11h30 à l'église de la Chapelle Saint Robert.
- Dépose de la fibre orange afin d'améliorer l'internet. Chantal DUPOUX constate que la réception est pire qu'auparavant!
- Le Sénateur Claude BERIT-DEBAT a adressé un courrier à l'attention des élus suite à l'Adoption au Sénat de la proposition de loi socialiste améliorant la représentation des petites communes au sein des intercommunalités.
- Monsieur le maire lit une lettre que Madame Sigrun STRUNK a transmis au maire une lettre ouverte des *Hébergeurs du PNR* adressée au Président du Parc suite aux projets d'implantation de fermes éoliennes à l'intérieur du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin.
- Une réunion de concertation organisée par la Région Nouvelle Aquitaine avec présentation des projets de règlement et tarifications transports scolaires harmonisé a eu lieu le 14 mars. Christiane MOUSSEAU et Marie Noëlle BOURBON y ont assisté et disent qu'elle était plutôt destinée aux grandes villes et grandes structures mais qu'il faudrait prévoir un accompagnateur dans le bus scolaire.
- FR3 a diffusé un reportage sur les fontaines, tourné dernièrement à Javerlhac.
- Le député de la circonscription Monsieur J.Pierre CUBERTAFON a programmé une visite sur notre commune le vendredi 17 mai.
- Madame GIRARDIE, propriétaire de terrains à La Renardière, La Richardière, etc... souhaite les vendre. Elle les propose à la commune qui serait peut-être intéressée notamment par ceux jouxtant le lotissement de Guétières afin d'envisager l'implantation d'un second lotissement d'une superficie approximative de 1 ha 30. Le maire souligne l'importance de ce fait : gouverner c'est prévoir.

Michel RAT dit qu'il faut envisager sérieusement l'achat de ce terrain. Le conseil municipal se dit être prêt à y réfléchir et à contacter la propriétaire.

• L'Adressage : les propositions d'administrés pour les noms de rues se font rares. Cette semaine une administrée de Tassat, après concertation avec ses voisins, a soumis un nom "*Rue du maréchal ferrant*". En effet, par le passé, ici, un artisan exerçait cette profession. Monsieur le maire approuve cette proposition.

■ Daniel ALLAIN :

• Des devis ont été soumis, par mail, au conseil municipal pour l'acquisition de structures de jeux pour l'école maternelle.

- Il présente à nouveau ces devis :

a) Structure Parc Capri + Jeu Tortue + Mise en place d'un sol	coût 10 380,00 € TTC (MEFRAN)
b) Jeu Coccinelle + structure Fripounette + mise en place d'un sol	coût 10 627,92 € TTC (MANUTAN)
c) Jeu Trèfle + structure Pitchounette + mise en place d'un sol	coût 11 355,64 € TTC (MANUTAN)
d) Jeu la Hulotte + Jeu Quatre + Mise en place d'un sol	coût 13 023,66 € TTC (PROLUDIC)
e) Structure Abeille + Jeu Tortue + Mise en place d'un sol	coût 14 280,00 € TTC (MEFRAN).

Le conseil municipal choisit l'option **b)** pour un montant de 10 627,92 € TTC, jeu également adopté par la Directrice car très ludique, agréable avec sa petite maisonnette. La dépose est à la charge de la commune, les agents communaux sont chargés du démontage de l'existant.

• Les jeunes lycéens qui travaillent à un projet citoyen pour les communes vont venir repeindre la façade du bâtiment Judo - Gym du 15 au 20 avril et ce 3h / jour, ils seront encadrés par un éducateur et peut-être les agents communaux. Daniel ALLAIN souhaiterait conserver les couleurs à l'identique de la maison médicale (beige - rouille), les deux bâtiments seraient en harmonie. Leurs repas sera pris au bar central (10 € par personne), à la charge de la commune.

■ Noëlle Marie BOURBON a vu que le Merlançon a été débroussaillé d'un seul côté et pas de l'autre. Il est lui répondu que c'est normal, on n'a pas le droit de *toucher* les cours d'eau.

■ Chantal DUPOUX constate que la "rue du Bandiat" n'a pas été balayée suite au goudronnage et demande si c'est normal. Daniel ALLAIN répond que oui sinon c'est payant. Michel RAT se rend compte que le chantier semble inachevé car il y a des trous et le gravier ne colle pas. Daniel ALLAIN leur demandera de venir voir.

■ Le Maire remercie Christiane MOUSSEAU et Yves THOREAU qui ont accepté librement et bénévolement d'assurer des services d'église depuis déjà plusieurs années. Ils assurent une mission au service de la communauté ecclésiale, mais sans eux comment seraient organisés les différents événements qui marquent la vie de tout un chacun ?

■ Nathalie BASSOULET demande si les parents et adhérents vont s'investir pour la peinture du bâtiment Judo-Gym. Le maire répond que les adhérents des Clubs Judo et danse sont sollicités. Il y a les bandes blanches à refaire à La Chapelle Saint Robert comme le STOP etc...

Réfection de la RD 93 Hautefaye - Grand Gillou ? Le maire répond que le département s'était engagé pour 2019.

■ Michel RAT s'enquiert :

- du projet éolien sur Mainzac - Souffrignac : aucune nouvelle répond le maire.

- des travaux prévus sur le pont dans le bourg de Javerlhac (RD93) : selon le département, études prévues en 2019, début des travaux ?

■ Monsieur le Maire annonce :

→ Repas des Chasseurs le samedi 23 mars

→ Les enfants des écoles vont à la Patinoire de Limoges le dimanche 24 mars

→ Manifestation des parents d'élèves à l'école vendredi 29 mars

→ Une Course Cycliste est prévue le dimanche 07 avril

→ Bric à Brac et vente de vêtements d'occasion organisés par l'association *North Dordogne Fund Raising Group* (comme tous les ans) le samedi 13 avril

→ Rando Quads les 13 et 14 avril

Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 17mn.

Fait le 27 Mars 2019

Le Maire,



La Secrétaire,

